

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE  
LA M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 8  
OCTOBRE 1998, À 20H00.

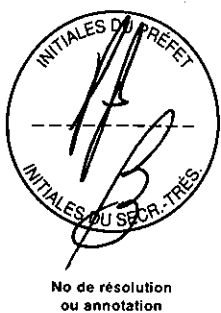
Étaient présents :

Monsieur Pierre Bourbonnais, préfet  
Monsieur Gilles Plante, préfet suppléant  
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller  
Monsieur Robert Beaudry, conseiller  
Monsieur Julien Bussière, conseiller  
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller  
Monsieur André Choinière, conseiller  
Monsieur Guy Dubé, conseiller  
Monsieur Marcel Dulude, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Monsieur Yves Laganière, conseiller  
Madame Renée Legendre, conseillère  
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Monsieur Pierre Bélanger, directeur général de la M.R.C., assistait  
également à la séance.

### ORDRE DU JOUR

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 1998
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Avis d'opportunité : règlements d'emprunt
7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 1998 du Comité consultatif régional d'aménagement
8. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
  - 8.1 Ville de Chambly
    - . règlement numéro 93-02-83A modifiant le règlement de zonage
    - . règlement numéro 93-02-86A modifiant le règlement de zonage
    - . règlement numéro 93-02-87A modifiant le règlement de zonage
9. C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu
10. Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

11. A.M.T. : prévisions budgétaires et programme triennal d'immobilisations
12. Programme de mise en commun de services
13. Sûreté du Québec : entente de services policiers
14. Demandes d'appui :
  - 14.1 Projet de relance de l'usine I.C.I.
  - 14.2 Tables des M.R.C. de l'Estrie : plan de gestion des matières résiduelles
  - 14.3 M.R.C. Haut Saint-Laurent : programme "RénoVillage"
  - 14.4 M.R.C. Des Etchemins : inclusion à la zone agricole permanente
  - 14.5 M.R.C. Rivière-du-Loup : droit de retrait
  - 14.6 M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau : procédure concernant l'ordre du jour des M.R.C.
15. Affaires publiques
16. Divers
17. Clôture de la séance

**POINT 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Ayant constaté que le quorum est atteint, monsieur le Préfet ouvre la séance. De plus, puisque tous les membres du Conseil sont présents, le Conseil convient de renoncer à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

**POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil sont présents

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que signifié par le secrétaire-trésorier, en y retirant :

. point 6 : "Avis d'opportunité : règlements d'emprunt"

et en y ajoutant :

. point 16.1 : Tempête de verglas : remboursement des dépenses

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-207



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 1998**

98-10-208

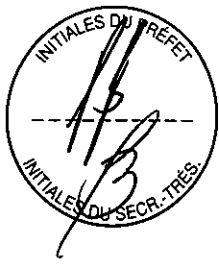
**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière**

**ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23  
septembre 1998 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-  
trésorier.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 4. CORRESPONDANCE**

- 98-604 15-07-98 Lettre de MONSIEUR GUY DUBÉ, maire, VILLE  
D'OTTERBURN PARK, transmettant copie de la  
lettre adressée à madame Jacinthe Simard,  
présidente de l'U.M.R.C.Q., relativement à un article  
paru dans la revue Quorum de juin 1998, pour le  
remboursement des élus municipaux dû à des  
pertes salariales encourues durant la crise du  
verglas.
- 98-605 24-08-98 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière,  
VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE,  
transmettant le règlement numéro Z.15-1A-65  
conformément à l'article 135 de la Loi sur  
l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-606 27-08-98 Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE,  
secrétaire-trésorière, M.R.C. CHAMPLAIN, nous  
informant de l'entrée en vigueur du règlement  
numéro 97-34.
- 98-607 27-08-98 Certificat de publication de la M.R.C. CHAMPLAIN  
relativement à la rencontre du bureau des délégués  
du lundi 24 août 1998, à la M.R.C. de La Vallée-du-  
Richelieu, relativement à l'intervention dans le cours  
d'eau Roy.
- 98-608 27-08-98 Lettre de MONSIEUR MARIO CHAMBERLAND,  
directeur général, FONDATION RÉSEAU VERT  
MONTÉRÉGIE, relativement au Grand dérailage  
Montréalien du 6 septembre 1998.
- 98-609 27-08-98 Lettre de MADAME ÉDITH LAVALLÉE, adjointe à la  
direction générale, M.R.C. DE LA VALLÉE-DE-LA-  
GATINEAU, transmettant pour appui la résolution  
numéro 1998-R-AG262 concernant le désaccord  
avec la nouvelle procédure pour l'ordre du jour, selon  
la Loi 427 de 1998.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

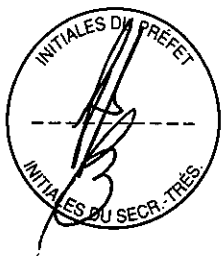
- 98-610 27-08-98 Lettre de MONSIEUR MAXIME FORTIER, responsable des programmes de rénovation, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, transmettant le bulletin d'information numéro 2 relativement au programme RénoVillage.
- 98-611 28-08-98 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE BLANC, CONSUMAJ, transmettant les documents relatifs à l'approbation du règlement décrivant les travaux à effectuer dans les "Branches 3, 4 et 5 de la Rivière Amyot".
- 98-612 28-08-98 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE BLANC, CONSUMAJ, transmettant les documents relatifs à l'approbation du règlement décrivant les travaux à effectuer dans la "Branche 2 de la Rivière Salvail".
- 98-613 28-08-98 Lettre de MONSIEUR JEAN TREMBLAY, directeur général, VILLE D'OTTERBURN PARK, transmettant un projet de patrouille policière préparé par monsieur Guy Dubé, maire de la ville.
- 98-614 28-08-98 Lettre de MONSIEUR DANIEL DE BROUWER, responsable du bureau de la députée, COMTÉ DE CHAMBLY, accusant réception des documents sur la sécurité nautique, la Commission sur la tempête de verglas et la Table des préfets des Couronnes Nord et Sud.
- 98-615 28-08-98 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, transmettant conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le premier projet de règlement numéro 1248-55-98.
- 98-616 31-08-98 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant les règlements numéros 93-02-83A, 93-02-86A et 93-02-87A.
- 98-617 31-08-98 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ GUAY, directeur général, M.R.C. RIVIÈRE-DU-LOUP, transmettant pour appui les résolutions numéros 98-183C et 98-184C concernant la présentation de tous les documents, lettres et requêtes adressés au Conseil de la M.R.C., ainsi que le droit de retrait.
- 98-618 31-08-98 Lettre de MADAME NATHALIE VERGE, attachée politique, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de notre résolution numéro 98-08-163 concernant la demande d'adhésion à la M.R.C.V.R. de la municipalité de St-Jean-Baptiste.
- 98-619 31-08-98 Certificat de publication de la VILLE DE SAINT-HUBERT, relativement à la rencontre du bureau des délégués du lundi 24 août 1998, à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, relativement à l'intervention dans le cours d'eau Roy.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 98-620 | 31-08-98 | Certificat de publication de la MUNICIPALITÉ DE ST-MARC-SUR-RICHELIEU, relativement à la rencontre du bureau des délégués du lundi 24 août 1998, à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, relativement à l'intervention dans le cours d'eau Roy.  |
| 98-621 | 31-08-98 | Lettre de MONSIEUR FRANÇOIS CÔTÉ, directeur de la Sécurité civile, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, transmettant le Guide pour déterminer et délimiter les zones inondables.  |
| 98-622 | 31-08-98 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, transmettant un certificat de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire pour le règlement numéro 1248-54-98.  |
| 98-623 | 01-09-98 | Lettre de MONSIEUR GUY CHEVRETTE, ministre, MINISTÈRE D'ÉTAT DES RESSOURCES NATURELLES, relativement au projet de construction de la ligne Saint-Césaire-Hertel.  |
| 98-624 | 02-09-98 | Lettre de MONSIEUR JEAN-MARC VARIN, spécialiste en environnement, CONSULTANT EN ENVIRONNEMENT, ÉCOLOGIE & HYDROLOGIE, transmettant une proposition de service afin de nous permettre d'obtenir les outils essentiels d'évaluation des services rendus par nos entrepreneurs sanitaires. |
| 98-625 | 02-09-98 | Lettre de MONSIEUR DANIEL CARRIER, greffier, VILLE DE BROSSARD, transmettant le certificat de publication relativement à la rencontre du bureau des délégués du lundi 24 août 1998, à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, relativement à l'intervention dans le cours d'eau Roy.       |
| 98-626 | 02-09-98 | Transmission de CONSUMAJ du règlement numéro 980-08 concernant les branches #3, 4 et 5 de la rivière Amyot.   |
| 98-627 | 03-09-98 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière adjointe, VILLE D'OTTERBURN PARK, transmettant les documents relatifs au premier projet de règlement numéro 349-1.  |
| 98-628 | 04-09-98 | Lettre de MADAME JOSETTE HUET, directrice des communications par intérim, MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE, transmettant le Répertoire des centres de la petite enfance et autres services de garde, édition 1998-1999.  |
| 98-629 | 04-09-98 | Lettre de MADAME FLORENCE JUNCA-ADENOT, présidente-directrice générale, A.M.T., nous faisant parvenir les projets de budgets 1999 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 1999-2000-2001.   |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

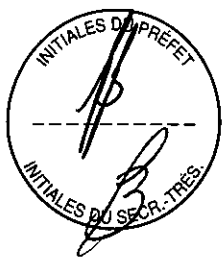
- 98-630 04-09-98 Lettre de MONSIEUR NORMAND OUELLET, directeur par intérim, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, nous transmettant la onzième (11<sup>e</sup>) édition du répertoire, intitulé : "Spectacles pour jeune public 1998-1999".
- 98-631 08-09-98 Lettre de MONSIEUR STEPHANE BERGERON, député, COMTÉ DE VERCHÈRES-LES PATRIOTES, nous invitant à la consultation publique afin de recueillir les points de vue et les préoccupations des citoyens à l'égard des priorités budgétaires du gouvernement fédéral, du 16 septembre 1998, au Club de golf de Boucherville.
- 98-632 09-09-98 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR JEAN BILODEAU, secrétaire-trésorier par intérim, M.R.C. DES ETCHÉMINES, adressée à MONSIEUR GUY JULIEN, MAPAQ, relativement aux procédures applicables en matière d'inclusion à la zone agricole en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.
- 98-633 10-09-98 Lettre de MONSIEUR YVES CADOTTE, attaché politique, MINISTÈRE D'ÉTAT À LA MÉTROPOLE, accusant réception de la nôtre portant sur le représentant des municipalités hors de la Communauté urbaine de Montréal au sein du Conseil d'administration de l'A.M.T..
- 98-634 10-09-98 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, transmettant le règlement numéro 52 modifiant leur schéma d'aménagement conformément à l'article 53.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-635 11-09-98 Lettre de MADAME DENISE GOSSELIN, secrétaire générale exécutive, A.M.T., transmettant les trois résolutions adoptées par le conseil d'administration, le 28 août 1998, concernant les budgets 1999 et le programme triennal d'immobilisations 1999-2000-2001.
- 98-636 11-09-98 Lettre de MONSIEUR SERGE BRAZEAU, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le certificat de publication relativement à la séance du Bureau des délégués des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu, du 31 août 1998, pour l'intervention dans le cours d'eau Branche 30 du Ruisseau Beloeil (Second Grand Ruisseau).
- 98-637 14-09-98 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député, COMTÉ DE BORDUAS, accusant réception de nos documents relatifs à la présentation d'un mémoire à la Commission scientifique et technique chargée d'analyser les événements relatifs à la tempête de verglas.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

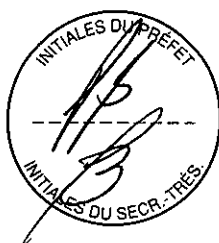
- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 98-638 | 14-09-98 | Lettre de M. JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député, COMTÉ DE BORDUAS, accusant réception de nos documents eu égard à la Table des préfets des Couronnes Nord et Sud.   |
| 98-639 | 14-09-98 | Lettre de M. JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député, COMTÉ DE BORDUAS, accusant réception de nos documents eu égard à la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et cours d'eau du Québec.  |
| 98-640 | 14-09-98 | Lettre de MADAME MANON DEXTRAZE, adjointe au secrétaire-trésorier, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, transmettant des documents relatifs au projet de règlement numéro 279 modifiant leur schéma d'aménagement.   |
| 98-641 | 14-09-98 | Lettre de MONSIEUR RÉMY TRUDEL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous informant que notre demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux M.R.C., ainsi que notre plan de travail 1998-1999 destiné à soutenir le développement économique et à favoriser la création d'emplois ont été reçus et que la subvention nous sera versée. |
| 98-642 | 15-09-98 | Lettre de MONSIEUR JEAN-RENÉ LAFOREST, directeur général, SOLIDEQ, nous invitant à participer au colloque "LA SOLIDE", des 16 et 17 octobre 1998.  |
| 98-643 | 15-09-98 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, transmettant les premiers projets de règlements numéros U-120-61 et U-130-21 conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.  |
| 98-644 | 15-09-98 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, accusant réception du procès-verbal des séances des 2 juillet et 6 août 1998.  |
| 98-645 | 15-09-98 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, transmettant les seconds projets de règlements numéros U-110-4 et U-120-60 conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.  |
| 98-646 | 18-09-98 | Certificat de publication de la VILLE DE STE-JULIE, relativement à la séance du Bureau des délégués des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu, du 31 août 1998, pour l'intervention dans le cours d'eau Branche 30 du Ruisseau Beloeil (Second Grand Ruisseau).   |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

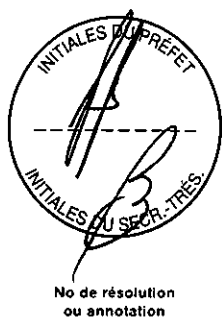
- 98-647 18-09-98 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR BENOÎT DEMERS, chef des opérations, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, adressée à MONSIEUR BENOÎT BILODEAU, CLUB DE MOTONEIGISTES CHAMBLY INC., autorisant la pose de panneaux de signalisation aux passages de motoneiges pour la saison 1998-1999.
- 98-648 18-09-98 Lettre de MONSIEUR MICHEL ZINS, président, ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS, offrant leur service relativement au développement touristique et au développement commercial.
- 98-649 18-09-98 Lettre de MONSIEUR RÉJEAN RACINE, URGEL DELISLE & ASSOCIÉS INC., nous demandant une prolongation de délai eu égard au mandat qui leur a été accordé, par le Bureau des délégués, pour l'intervention dans le cours d'eau Roy.
- 98-650 18-09-98 Lettre de MADAME FRANCINE ÉMOND, directrice régionale, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, relativement à une opération préventive concernant la lutte contre la rage chez le renard.
- 98-651 18-09-98 Lettre de MONSIEUR SERGE BRAZEAU, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant la résolution numéro 98-144 nommant le maire suppléant comme substitut du maire au sein du Conseil de la M.R.C. en son absence.
- 98-652 18-09-98 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, transmettant le second projet de règlement numéro 1248-55-98 conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-653 18-09-98 Copies conformes des lettres de MONSIEUR GILLES PLANTE, maire, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, adressées à monsieur Paul Wilson, ICI CONCORD PLAZA et monsieur Peter Clinch, ORICA CANADA INC., relativement à la fermeture prochaine des installations d'ICI Canada inc. et d'Orica Canada inc..
- 98-654 21-09-98 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, directrice générale, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, transmettant copie de leur recueil d'informations.
- 98-655 21-09-98 Lettre de MONSIEUR ERIC SINGH, attaché politique, MINISTÈRE DES RÉGIONS, accusant réception de la nôtre relativement à la mise en place de notre Centre local de développement.
- 98-656 21-09-98 Lettre de MONSIEUR ERIC SINGH, attaché politique, MINISTÈRE DES RÉGIONS, accusant réception de la nôtre relativement à l'aide financière accordée au SAJE de La Vallée-du-Richelieu.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 98-657 21-09-98 Lettre de MONSIEUR ERIC SINGH, attaché politique, MINISTÈRE DES RÉGIONS, accusant réception de la nôtre relativement à la Table des préfets des Couronnes Nord et Sud.
- 98-658 22-09-98 Lettre de MONSIEUR RÉMY TRUDEL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, transmettant copies des lettres concernant le détachement de la municipalité de Saint-Jean Baptiste de la M.R.C. de Rouville.
- 98-659 22-09-98 Lettre de MADAME EVELYNE D'AVIGNON, inspectrice municipale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant la résolution numéro 98-142 adoptant le règlement 98.08, règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.
- 98-660 22-09-98 Lettre de MONSIEUR FRANÇOIS LANDREVILLE, secrétaire-trésorier, M.R.C. LE HAUT-ST-LAURENT, transmettant pour appui la résolution en regard au coût versé pour l'administration du programme RénoVillage que le mandataire reçoit.
- 98-661 23-09-98 Lettre de MONSIEUR ROBERT COURNOYER, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DE LA MÉTROPOLE, transmettant copie du rapport d'évaluation de l'état de la sécurité nautique métropolitaine.
- 98-662 23-09-98 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant les règlements numéros 93-02-83A et 93-02-87A.
- 98-663 24-09-98 Lettre de MONSIEUR MICHEL BELZIL, président, TABLE DES M.R.C. DE L'ESTRIE, transmettant pour appui un extrait du procès-verbal du 23 septembre 1998 relativement au plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 – contrats d'élimination.
- 98-664 24-09-98 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 1248-54-98 conformément à l'article 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-665 24-09-98 Lettre de MADAME DANIELLE HALLÉ, secrétaire, UPA ROUVILLE, nous informant d'un extrait de l'assemblée régulière du 31 août 1998, demandant que messieurs Michel Robert et Denis Pion soient les représentants de l'UPA Rouville sur le Comité de révision du Schéma d'Aménagement de La Vallée-du-Richelieu.



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 98-666 24-09-98 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, agente de planification, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, transmettant les pages modifiées suite à l'adoption et à l'entrée en vigueur des règlements numéros 104 et 105.
- 98-667 24-09-98 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro Z.15-1A-65.
- 98-668 25-09-98 Lettre de MADAME DIANE DUPLIN, attachée politique, COMTÉ DE VERCHÈRES, accusant réception de la résolution numéro 98-09-194 demandant l'accréditation du CLD de La Vallée-du-Richelieu au ministre des Régions, monsieur Guy Chevrette.
- 98-669 25-09-98 Lettre de MONSIEUR RÉMY TRUDEL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, transmettant copie de la lettre qu'il a fait parvenir à la municipalité de Saint-Jean-Baptiste relativement à son rattachement à la M.R.C.V.R..
- 98-670 28-09-98 Lettre de MONSIEUR YVON RICHER, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DES RÉGIONS, relativement à certaines préoccupations entourant l'avenir de la SDE Rive-Sud et la Corporation de développement touristique de La Vallée-du-Richelieu dans le cadre de la mise en place du CLD de La Vallée-du-Richelieu.
- 98-671 28-09-98 Lettre de MONSIEUR CLERMONT BOURGER, coordonnateur du réseau, VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE, nous informant qu'ils seront présents au Salon Affaires Municipales, organisé lors du congrès de l'U.M.R.C.Q. les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 octobre 1998.

**PUBLICATIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE 1998**

Gazette officielle du Québec	index janvier – juin 1998
Urba	vol. 19, no. 5 septembre 1998
Quorum	vol. 23, no. 6 septembre – octobre 1998
Gazette officielle du Québec	no. 35 26 août 1998
Quorum	vol. 23, no. 6 septembre-octobre 1998
Gazette officielle du Québec	no. 36 2 septembre 1998



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

Gazette officielle du Québec no. 37  
9 septembre 1998

Vecteur environnement vol. 31, no. 4  
septembre 1998

Gazette officielle du Québec no. 38  
16 septembre 1998

Gazoduc vol. 1, no. 9  
septembre 1998

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

98-10-209

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 98-09 du  
chèque #7619 au chèque #7683 pour un montant total de 105 837,83 \$,  
soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 6. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 1998 DU COMITÉ  
CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la  
séance ordinaire du 28 septembre 1998 du Comité consultatif régional  
d'aménagement.

POINT 8. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

8.1 Ville de Chambly :

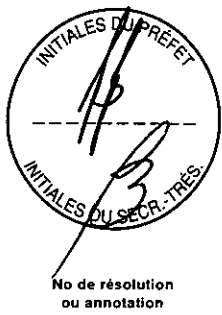
. Règlement numéro 93-02-83A modifiant le règlement de zonage

98-10-210

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé  
conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro  
93-02-83A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-83A, modifiant le règlement de  
zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la  
M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou  
désapprouvé dans le cas contraire;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

98-10-210  
(suite)

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-83A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 98-09-085, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-83A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-83A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

. Règlement numéro 93-02-86A modifiant le règlement de zonage

98-10-211

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-86A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-86A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-86A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 98-09-086, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-86A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Madame Renée Legendre

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-86A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

. Règlement numéro 93-02-87A modifiant le règlement de zonage

98-10-212

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;



No de résolution  
ou annotation

98-10-212  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-87A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-87A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-87A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 98-09-087, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-87A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée Legendre  
APPUYÉE PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-87A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 9. CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Les membres du Conseil prennent connaissance de la nouvelle version de l'entente de gestion du CLD de La Vallée-du-Richelieu qui inclut toutes les modifications demandées par le conseil d'administration du CLD et par le Conseil de la M.R.C..

Ils prennent également connaissance de l'offre d'emploi pour le poste de directeur(trice) général(e) du CLD.

Le directeur général informe les membres du Conseil que le document accréditant le CLD et l'entente de gestion, signée par le Ministre, seront bientôt acheminés à la M.R.C..

POINT 10. PLAN D'ACTION QUÉBÉCOIS SUR LA GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES 1998-2008

Les membres du Conseil ont reçu, avec les documents de séance, les documents suivants :

- un dépliant résumant l'ensemble du plan d'action déposé par le Ministre de l'Environnement;
- un extrait du plan d'action présentant le nouveau partage des responsabilités.

Le plan d'action, dans sa version intégrale, est déposé lors de la séance.

Les membres du Conseil échangent sur le sujet.



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 11. A.M.T. : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET PROGRAMME  
TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Les membres du Conseil prennent connaissance d'un document, réalisé par le personnel de la M.R.C., qui présente des extraits du programme triennal d'immobilisations 1999-2000-2001 de l'A.M.T. dont les projets ont un impact sur notre territoire.

Faisant suite aux échanges sur le sujet, la résolution suivante est déposée :

98-10-213

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisations 1999-2000-2001 de l'Agence métropolitaine de transport prévoit la réalisation d'une étude visant à élaborer des scénarios de desserte par train, dans l'axe de la route 116, entre le Centre-Ville et Mont-Saint-Hilaire;

ATTENDU QUE l'A.M.T. prévoit également réaliser une étude de faisabilité d'un lien Montréal - Rive-Sud, dans l'axe de l'estacade du pont Champlain;

ATTENDU QUE, suivant une étude sur l'utilisation potentielle du train de banlieue, réalisée par l'Université du Québec pour le compte de l'A.M.T., la demande peut attendre jusqu'à 18 000 déplacements quotidiens, selon le scénario de cinq (5) gares avec cinq (5) départs quotidiens dans chaque direction;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il est nécessaire d'identifier un lien prioritaire entre le Centre-Ville et la Rive-Sud, compte tenu du caractère concurrentiel des deux (2) projets

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon**

**ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu informe l'Agence métropolitaine de transport qu'il est favorable à la réalisation d'un train de banlieue reliant le centre-ville de Montréal à Mont-Saint-Hilaire.**

**DE demander à l'Agence métropolitaine de transport d'identifier ce projet comme étant prioritaire à tout autre projet de lien entre le Centre-Ville et la Rive-Sud.**

**QUE copie de la présente soit acheminée au Ministre de la Métropole, au Ministre des Transports, au député fédéral du comté de Chambly, aux députés provinciaux des comtés de Borduas, de Chambly et de Verchères.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 12. PROGRAMME DE MISE EN COMMUN DE SERVICES**

Dans le cadre du Programme de mise en commun de services du ministère des Affaires municipales, les membres du Conseil conviennent de demander des propositions de services, visant l'étude des projets suivants :

- regroupement des municipalités pour les assurances;
- patrouille nautique sur le Richelieu;
- regroupement de services policiers municipaux au niveau des enquêtes criminelles.

**POINT 13. SÛRETÉ DU QUÉBEC : ENTENTE DE SERVICES  
POLICIERS**

98-10-214

ATTENDU QU'en vertu de l'article 64 de la Loi de police, toute municipalité locale doit s'assurer que son territoire est assujéti à un corps de police;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 73.1 de la Loi de police, le Ministre peut convenir, s'il s'agit d'une municipalité de moins de 5 000 habitants, avec la M.R.C. dont elle fait partie, que tout ou partie des services de police sur le territoire de la municipalité seront assurés par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, les municipalités locales concernées sont :

- Saint-Antoine-sur-Richelieu;
- Saint-Charles-sur-Richelieu;
- Saint-Denis-sur-Richelieu;
- Saint-Marc-sur-Richelieu;
- Saint-Mathieu-de-Beloil.

ATTENDU QU'en décembre 1997, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a signé une entente de principe, avec le Ministre de la Sécurité publique, définissant les modalités générales concernant les services à fournir, par la Sûreté du Québec, aux municipalités locales concernées;

ATTENDU QUE, conséquemment, un Comité de sécurité publique a été constitué afin de négocier les modalités relatives à l'entente de fourniture de services par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE chaque conseil municipal concerné s'est prononcé favorablement, eu égard au projet d'entente de fourniture de services et en recommande la signature;

ATTENDU QUE, de par la résolution numéro 98-08-161, le Conseil a autorisé la signature de l'entente;

ATTENDU QUE ladite résolution incluait des dispositions qui ne sont pas conformes à la version finale de l'entente convenue



No de résolution  
ou annotation

98-10-214  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière**

**ET RÉSOLU D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à signer l'entente relative à la fourniture de services par la Sûreté du Québec, pour les municipalités concernées sur son territoire.**

**QUE l'entente soit d'une durée de dix (10) ans et qu'elle prévoit la localisation d'un poste dans la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil.**

**QUE la résolution numéro 98-08-161 soit et est rescindée à toutes fins que de droits.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 14. DEMANDES D'APPUI**

**14.1 Projet de relance de l'usine I.C.I.**

**ATTENDU QUE la fermeture de l'usine I.C.I., située à McMasterville, est prévue pour le début de 1999;**

**ATTENDU QUE l'usine constitue une activité économique de premier plan dans la région;**

**ATTENDU QU'un comité a été formé afin d'étudier divers scénarios de relance des activités de l'usine;**

**ATTENDU QUE pour être en mesure de réaliser les scénarios possibles, il est nécessaire que les installations en place soient maintenues**

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante  
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau**

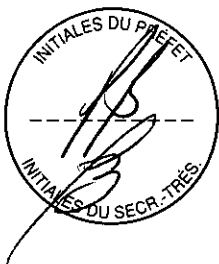
**ET RÉSOLU D'appuyer le comité de relance dans ses démarches, visant à maintenir les activités dans les installations de l'usine I.C.I..**

**DE demander à la compagnie I.C.I. de maintenir ses installations dans l'usine située à McMasterville.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14.2 Tables des M.R.C. de l'Estrie : plan de gestion des matières résiduelles**

**Les membres du Conseil conviennent de ne pas donner suite à la demande d'appui à la résolution, intitulée "Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998 - 2008 – contrats d'élimination" de la Table des M.R.C. de l'Estrie.**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**14.3 M.R.C. Haut Saint-Laurent : programme "RénoVillage"**

Les membres du Conseil conviennent de ne pas donner suite à la demande d'appui à la résolution numéro 3337-08-98 de la M.R.C. du Haut-Saint-Laurent.

**14.4 M.R.C. Des Etchemins : inclusion à la zone agricole permanente**

98-10-216

ATTENDU QUE la Loi 23, dite "droit de produire", a amené les M.R.C. et ses partenaires du monde agricole, via le C.C.A., à s'impliquer activement et conjointement à l'aménagement et au développement de la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles stipule qu'il appartient aux M.R.C. et aux municipalités de présenter une demande d'exclusion de la zone agricole permanente;

ATTENDU QU'une demande d'inclusion n'est pas subordonnée aux mêmes procédures que celles prévues en cas d'exclusion;

ATTENDU QU'il s'agit là d'un illogisme de la part du législateur, compte tenu des responsabilités qui incombent aux M.R.C. et municipalités en matière d'aménagement du territoire;

ATTENDU QU'il est important que le C.C.A. et la M.R.C. soient impliqués et se prononcent sur toute demande d'exclusion et d'inclusion à la zone agricole permanente

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante**

**ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande au législateur de modifier la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, afin que soit incluse la possibilité pour la M.R.C. et le C.C.A. de formuler un avis sur toute demande d'inclusion à la zone agricole permanente;**

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Guy Julien; au ministre des Affaires municipales, monsieur Rémy Trudel, et à l'U.M.Q.;

QUE le préambule, de la présente résolution, en fasse partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

14.5 M.R.C. Rivière-du-Loup : droit de retrait

Les membres du Conseil conviennent de ne pas donner suite à la résolution numéro 98-183-C de la M.R.C. Rivière-du-Loup.

14.6 M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau : procédure concernant l'ordre du jour des M.R.C.

98-10-217

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la Loi 427 de 1998, qui, par son article 33, introduisait l'article 148.1 au Code municipal (L.R.Q., c. C-28.1), il est maintenant impossible de procéder à des ajouts à l'ordre du jour d'une assemblée générale ordinaire si tous les membres, ayant droit de vote sur le sujet en question, ne sont pas présents;

ATTENDU QU'il n'est fait mention nulle part dans ledit Code municipal de l'obligation d'établir un ordre du jour préalablement à l'assemblée générale ordinaire, ni de le transmettre avec un quelconque avis de convocation;

ATTENDU QUE cette modification peut entraîner des délais supplémentaires qui sont intolérables;

ATTENDU QUE cette modification tend à avantager les absents qui peuvent, par leur seule absence, bloquer un processus entamé de bonne foi

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu demande au législateur de réviser l'article 33 de la Loi 427 de 1998, introduisant l'article 148.1 dans le Code municipal (L.R.Q., C. C-27.1, afin qu'il trouve une autre formule n'entraînant pas des délais indus.

QUE copie de la présente soit acheminée à l'U.M.Q. et à l'U.M.R.C.Q..

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 15. AFFAIRES PUBLIQUES**

Aucune intervention de la part de l'assistance.

**POINT 16. DIVERS**

**16.1 Tempête de verglas : remboursement des dépenses municipales**

98-10-218

ATTENDU QUE toutes les municipalités de la M.R.C. ont été victimes de la tempête de verglas et des événements qui ont suivi;



No de résolution  
ou annotation

98-10-218  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE cet incident a engendré d'importantes dépenses de la part des municipalités;

ATTENDU QUE lors de ces événements, le ministre de la Sécurité publique, monsieur Pierre Bélanger, s'est engagé à rembourser toutes les dépenses inhérentes, effectuées par les municipalités;

ATTENDU QU'il s'agit de déboursés majeurs pour toutes les municipalités;

ATTENDU QU'à venir jusqu'à présent, les municipalités n'ont reçu, en guise de remboursement, qu'une fraction des sommes réclamées;

ATTENDU QUE les municipalités ont encore à supporter des sommes importantes

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU DE demander au ministre de la Sécurité publique, monsieur Pierre Bélanger, de respecter ses engagements et de rembourser la totalité des montants réclamés par les municipalités, dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

98-10-219

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

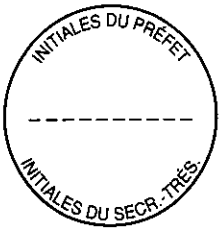
ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 20.

  
Pierre Bélanger  
secrétaire-trésorier

  
Pierre Bourbonnais  
préfet



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution  
ou annotation

